

## Décompte de frais de voyage

**A envoyer au plus tard 2 semaines après la manifestation**

**Interkulturelles Netzwerk e.V.**

A l'attention de Sebastian Maass

Karl-Marx-Straße 33/34

D-16816 Neuruppin

[seba@interkulturelles-netzwerk.de](mailto:seba@interkulturelles-netzwerk.de)

**Titre de la formation / de l'échange :** .....

Dates : ..... Lieu: .....

**Participant.e :**

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse (rue, code postal, ville) : .....

Pays : .....

E-mail .....

IBAN : .....

BIC : .....

Titulaire du compte : .....Banque : .....

**Frais de déplacement :**

Je déclare sur l'honneur l'exactitude des informations fournies ci-dessous.

**Date :** .....

**Signature:**

Trajet ALLER (indiquez le nombre de kilomètre, voir le lien au verso pour calculer): ..... km de à				Cadre réservé à Interkulturelles Netzwerk e.V.	
Descriptif (Exemple : <i>Paris-Francfort, Train, 02/02/2022</i> )	N° de justificatif	Autre devise	€	Calcul forfait Directives	Décision Frais réels ou Forfait Directives :
			€		
			€		
			€		
			€		
			€		
			€		
			€		
			€		
			€		
Total aller			€		
Trajet RETOUR (indiquez le nombre de kilomètre, si retour différent de l'aller): ..... km de à					
Descriptif (Exemple : <i>Francfort-Paris, Train, 10/02/2022</i> )	N° de justificatif	Autre devise	€		
			€		
			€		
			€		
			€		
			€		
			€		
			€		
			€		
Total retour			€		
Total aller retour			€		

### 1. Pour les décomptes de frais de voyage

- **Toutes les dépenses doivent être prouvées par une pièce justificative originale.**
- Pour faciliter et accélérer le traitement de votre demande de remboursement, **numérotez** chaque pièce justificative.
- Envoyez votre demande de remboursement de frais de voyage **au plus tard** deux semaines après l'échange ou la formation.

### 2. Quelles dépenses sont prises en charge ?

- Le montant maximum de remboursement est communiqué dans l'inscription.
- La référence pour calculer la distance se trouve sur le site de l'OFAJ : <https://www.ofaj.org/ressources/calcul-de-la-subvention-pour-frais-de-voyage-a-l-ofaj.html>.
- Pour le **train, avion ou covoiturage** :
  - Pour un voyage en train, merci de nous transmettre tous vos tickets (aller et retour) indiquant le prix payé.
  - Pour un voyage en avion, merci de nous transmettre votre billet (avec le prix indiqué) ainsi que votre carte d'embarquement.
  - En passant par un site de covoiturage (Blablacar etc.), vous devrez présenter : le ticket de paiement + le justificatif portant mention de votre nom et de votre trajet.
- Si vous vous déplacez **en voiture** :
  - Un forfait de 0,12€ par kilomètre vous sera remboursé, incluant les frais de carburant et de péage. Faites attention au taux de remboursement communiqué lors de l'inscription.
  - Si vous emmenez une personne supplémentaire avec votre voiture personnelle, le forfait est de 0,12 €/km + 0,02 €/km/passager supplémentaire, incluant les frais de carburant et de péage.
  - Pour prouver votre trajet, merci de nous envoyer une photo (capture d'écran) de votre trajet Google Maps (ou autre application de navigation).
- **Attention !**
  - Pour des voyages en voiture entre la France et l'Allemagne, vous pourrez être remboursés jusqu'à une somme maximale de 200 €, tandis qu'entre la France / l'Allemagne et un troisième pays un voyage en voiture sera remboursé jusqu'à une somme maximale de 350 €.
- **Attention !**
  - Les frais de taxis ne sont pas pris en charge, sauf si cela a fait objet de discussion avec Interkulturelles Netzwerk.
  - Aucun frais d'assurance ne seront pris en charge.
  - Nous ne remboursons les frais de transports que si les dates du trajet correspondent ou restent cohérentes au regard des dates de la rencontre. Un départ plus de deux jours avant ou après la rencontre devra impérativement faire objet de discussion avec Interkulturelles Netzwerk et un justificatif prouvant que le prix du billet est le même devra être fourni.

### 3. Reconnaître les mentions légales sur les pièces justificatives

- Les reçus de carte bancaire ne constituent pas un justificatif valable.